



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5435

Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quai du polar pour l'organisation de la 16<sup>e</sup> édition du festival "Quai du polar", du 2 au 5 avril 2020.  
Approbation et autorisation de signature d'une convention d'application

Direction des Evénements et Animations

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5435 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 160 000 EUROS A L'ASSOCIATION QUAI DU POLAR POUR L'ORGANISATION DE LA 16E EDITION DU FESTIVAL "QUAI DU POLAR", DU 2 AU 5 AVRIL 2020. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Quais du Polar, dont le siège social est situé au 70 quai Pierre Scize à Lyon 5<sup>e</sup>, organise la 16<sup>e</sup> édition du festival « Quais du Polar ».

L'association Quais du Polar a été créée le 22 décembre 2004 et a pour principal objet la promotion et la diffusion auprès du grand public des littératures policières et du cinéma noir ainsi que de toutes les formes artistiques liées au polar à travers l'organisation d'événements culturels dans l'agglomération lyonnaise et la région Auvergne Rhône-Alpes. L'association organise notamment depuis 2005, le festival « Quais du Polar » qui est devenu le rendez-vous incontournable du genre polar, reconnu tant par les professionnels du livre et de l'édition que par le grand public.

L'édition en 2019 a confirmé la hausse de la fréquentation remarquée en 2018 : sur les quatre jours, 100 000 festivaliers étaient présents (90 000 en 2018), dont la moitié de Lyonnais.

La 16<sup>e</sup> édition du festival, se tiendra du jeudi 2 avril au dimanche 5 avril 2020 (le 2 avril est dédié aux scolaires et aux professionnels).

Elle offrira une programmation variée dans différents lieux :

- la présence de 250 auteurs professionnels du livre dont 11 libraires indépendants de la région et 40 maisons d'édition, au Palais de la Bourse de Lyon, transformé en Grande Librairie du polar ;
- l'organisation de près de 60 conférences et rencontres sur des sujets d'actualité, de société ;
- des projections de films noirs classiques ou récents dans l'ensemble des salles de cinéma de la ville, une programmation de courts métrages, de séries TV policières ;
- un village polar à l'Hôtel de Ville regroupant bouquinistes, objets de collection, jeux de société, DVD... ;
- « la Grande Enquête urbaine » sous forme de jeu de piste théâtralisé, permettant de découvrir ou redécouvrir différents quartiers de Lyon (20 000 participants en 2019) ;
- des rencontres et animations originales autour du polar dans des lieux associés de la Ville : musées, parcours urbains, centres hospitaliers, librairies, etc. ;
- l'organisation d'actions pour le jeune public, comme les « dictées noires », et également des rencontres avec les auteurs pour les publics « empêchés » (prisons, hôpitaux) ;
- la remise de prix littéraires, tous liés au genre policier ;

- des rencontres professionnelles internationales autour du genre noir : « Polar Connection » ;

- une journée de formation professionnelle proposée à l'attention des bibliothécaires, des enseignants et responsables de CDI, en partenariat avec le Rectorat et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

L'association proposera cette année un important focus sur « les autres Amériques », la diversité des peuples américains, les minorités parfois oubliées et peu comprises, les enclaves linguistiques, les crises sociales qui les traversent et les oubliés du rêve américain.

Le festival résonnera à nouveau à travers des projets musicaux, cinématographiques et pluridisciplinaires, sans oublier la gastronomie, temps fort de cette édition 2020.

A travers le festival « Quais du Polar », les objectifs de l'association sont de :

- offrir un panorama de la littérature policière actuelle : Quais du Polar propose au public des temps de rencontres privilégiées avec les auteurs de littérature noire, policière et les œuvres qui font l'actualité ;
- être un festival ouvert aux autres disciplines artistiques : Quais du Polar est l'occasion pour les festivaliers d'appréhender toute la richesse de ce genre au-delà du livre par le cinéma, la série TV, la musique, le théâtre, la photographie... ;
- être un festival inscrit dans son époque : le polar aborde les grands sujets de société, interroge notre époque. Les auteurs français et internationaux nous soumettent ainsi leur rapport au monde ;
- être un festival militant, gratuit, pour tous : en défendant le polar et les littératures policières, en proposant un accès gratuit à l'ensemble des rencontres et conférences, en se positionnant en véritable défenseur de la librairie indépendante, en s'associant à l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, en multipliant les actions envers le jeune public et les publics « empêchés » (prisons, hôpitaux...), il s'agit avant tout d'offrir une porte d'entrée vers toutes les littératures et la culture en général ;
- être un centre de ressources et une porte ouverte pour les rencontres professionnelles : l'association souhaite offrir aux nombreux professionnels du livre présents sur le festival une possibilité de rencontres et de réflexion sur le marché du livre et une ouverture aux médias de l'image ;
- être un tremplin pour les jeunes auteurs de polar français et enfin, ouvrir la voie de l'écriture en remettant chaque année des prix littéraires.

En dehors du festival « Quais du Polar », l'association propose des événements tout au long de l'année : des animations littéraires en partenariat avec les libraires de la Région, de la médiation culturelle en milieu scolaire, carcéral et hospitalier, des avant-premières cinéma en Région et des cercles de lecteurs dans des lieux partenaires.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 200 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 698 000 euros.

En 2019, l'association Quais du Polar a reçu une subvention de 160 000 euros de la Ville de Lyon par la délibération n° 2019/4446 du 21 janvier 2019.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de cette association au plan social et culturel et de la contribution de cette manifestation au rayonnement intellectuel et culturel

de notre ville, je vous propose d'allouer une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du Polar.

Une convention cadre d'une durée de 3 ans a été établie en 2019 et fixe les conditions d'attribution, ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention.

Vu la délibération n° 2019/4446 du Conseil Municipal du 21 janvier 2019 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1 - Une subvention de 160 000 euros est allouée à l'association Quais du Polar pour l'organisation de la 16<sup>e</sup> édition du festival « Quais du Polar », du 2 au 5 avril 2020.
- 2 - La convention d'application à la convention cadre pluriannuelle, établie entre la Ville de Lyon et l'association Quais du Polar est approuvée.
- 3 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4 - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020, sous réserve du vote du budget, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT